

3.5 Haute-Seymaz (GE 29)



Fig.3.5.1 : Vue panoramique de la Haute Seymaz

D'une surface d'une centaine d'hectares, l'OBat de la Haute-Seymaz est situé entre le lac Léman et les bois de Jussy, dans les communes de Choulex et de Meinier. Historiquement zone de marais, il a été drainé au début du XX^{ème} à des fins agricoles. La rivière de la Haute-Seymaz a également été canalisée. L'augmentation des crues et la baisse de rendement agricole causés par ces aménagements ont entraîné plusieurs projets de renaturation dès la fin du XX^{ème} siècle.

L'OBat est séparé en deux secteurs (Rouelbeau en amont et Sionnet en aval) reliés par la Haute-Seymaz.

Secteur Rouelbeau

Il est composé d'un plan d'eau (étang de Rouelbeau) d'environ 1 hectare entouré de zones humides, et des douves du château Rouelbeau, en eau quasiment toute l'année.

Secteur de Sionnet

Situé de part et d'autre de la Seymaz, il accueille :

- Rive gauche, le marais des Creuses (51'340 m²), peu profond, et le marais des Prés de l'Oie (22'340 m²) qui accueille un plan d'eau plus profond ;
- Rive droite, les marais de Corthay (36'390 m²), peu profonds et s'asséchant pratiquement totalement en été. C'est une surface de promotion de la biodiversité appartenant à un agriculteur.

Quelques dépressions humides ont également été creusées dans le bosquet situé au sud du périmètre. L'OBat est traversé par quatre cours d'eau, à savoir la Seymaz et trois de ses affluents : le Chambet, le Chamboton et le Nant du Paradis.

Outre deux bosquets d'environ 3 hectares, la majorité des milieux terrestres est constituée de surfaces agricoles, que ce soit dans l'OBat ou aux alentours.

Cet OBat intègre une réserve naturelle, dont le périmètre suit celui du marais des Creuses.

Données batrachologiques antérieures

Les données les plus anciennes sur le site sont la grenouille agile (1867), la grenouille rousse (1900) et le sonneur à ventre jaune (1950). À partir de 2003, le crapaud commun, le triton alpestre, crêté italien et palmé et les grenouilles rousses et agiles ont été recensés. Lors de l'inventaire OBat de 2007, leurs effectifs ont été jugés relativement importants, avec une dominance pour le crapaud commun. Cela est certainement dû à la présence de poissons dans l'étang du Marais des Prés de l'Oie. Depuis 2014, une action de sauvetage sur le chemin des Combes permet de sauver chaque année entre 200 et 400 tritons alpestres, 10-55 tritons crétés italiens et 1000-1500 crapauds communs.

Visites : 21/03/2017 ; 16/05/2017 ; 17/05/2017 ; 18/05/2017 ; 19/05/2017

Effectifs des espèces recensées

Espèce	Total estimé	Rouelbeau	Seymaz	Remarques
Grenouille rousse	50-100	50-100		Peu de pontes observées.
Grenouille agile	50-100	50-100		Peu de pontes observées.
Crapaud commun	1500-1800	1500-1800	?	Bien représenté, reproduction importante (suivi Combes 2017).
Triton alpestre	300-500	200-300	100-200	Présence importante et bien distribuée
Triton palmé	130-380	30-80	100-300	Abondant au marais de Corthay
Tritons crêtés	250-1000	50-200	200-800	Très abondant dans l'ensemble du secteur, surtout en aval.
Sonneur à ventre jaune	0	0	0	Aucune observation
Grenouilles verdâtres	400-700	100-200	300-500	Très abondante sauf aux douves du château

Autres espèces rencontrées : Poissons dont notamment des perches soleils et des poissons-chats.

Discussion

La valeur batrachologique de la Haute-Seymaz est très nuancée. Ainsi, très peu de pontes de grenouilles brunes ont été observées cette année. Cependant, il est possible que la visite n'ait pas été effectuée à la bonne période. Par contre, les tritons sont très abondants. Le triton palmé est surtout présent dans le marais de Corthay, qui n'est pas empoisonné, et dans les douves de Rouelbeau. Le triton alpestre et le triton crêté sont mieux répartis entre les différents plans d'eau mais on notera toutefois que le marais des Prés de l'Oie n'est occupé quasiment que par le triton crêté. La présence d'un plan d'eau plus profond, permettant à la faune piscicole de se maintenir, en est certainement la cause.

D'ailleurs, il est fort probable que la présence de poissons dans les plans d'eau profonds (étang de Rouelbeau et étang des Prés de l'Oie) limite l'abondance des amphibiens dans le secteur, à l'exception du crapaud commun.

Les douves du château étant un peu plus ombragées, malgré les très fortes coupes récentes, la présence de la grenouille verte y est beaucoup moins importante que dans les milieux ouverts bordant la Seymaz. Des mares temporaires ont été creusées dans le bosquet au bord du chemin de la Motte, mais elles se sont asséchées très tôt, comme en 2016 : aucun amphibien n'a été retrouvé dans ces trous.

La présence limitée de site d'hivernage proches affecte négativement l'abondance des amphibiens forestiers dans le secteur.

Bilan des mesures et objectifs du PG 2008

Dans le plan de gestion de 2008 est mentionné comme objectif :

- Objectif FA13 (mesure 18) : Aménagement de gouilles déconnectées des grands plans d'eau et proches des massifs boisés en faveur du sonneur et des tritons

Des gouilles ont été creusées dans le bosquet au sud des marais des Prés de l'Oie mais elles se sont asséchées très rapidement et aucun sonneur à ventre jaune, ni tritons n'a été observé à cet endroit.

Cet objectif n'est donc **pas atteint**.

Connectivité

La connectivité peut être établie à deux échelles différentes :

Milieux aquatiques et terrestres

Situé dans une zone agricole, les milieux terrestres du site sont dominés par les grandes cultures, que ce soit dans le périmètre ou dans les zones limitrophes. Au sein du périmètre, on ne compte que deux massifs forestiers dont la totalité de la surface est inférieure à 10 ha, ce qui réduit de manière certaine la disponibilité en sites d'hivernage proches. De plus, le chemin des Combes, utilisé par les automobilistes lorsque le trafic est trop important sur la route de Jussy, est situé entre l'étang Rouelbeau et le massif dans lequel les amphibiens passent l'hiver. Avant que des barrières à amphibiens ne soient posées lors des périodes de migration printanière, une forte mortalité était constatée. Néanmoins le reste de l'année, ce chemin reste un obstacle mortel.

Entre différents sites de reproduction :

Comme il a été écrit précédemment, le site de la Haute-Seymaz est entouré de surfaces agricoles. A l'exception des OBats de Miolan et du Château de Choulex, situés à moins de 2 km à l'est, les autres sites de reproduction les plus proches sont les bois de Jussy à l'Ouest et la Pointe à la Bise à l'est. Pour ce qui est de la Pointe à la Bise, il est probable que l'urbanisation importante de la zone (village de Collonges-Bellerive) rende difficile les échanges entre les populations, mais des sites relais existent encore. A l'ouest, la zone étant agricole est traversée par quelques cours d'eau, les échanges devraient s'effectuer plus facilement. Ainsi, les cordons boisés offrent probablement des corridors utilisés. On notera cependant la présence des routes de Jussy, Juvigny, Monniaz, Compois, Thonon et Hermance qui constituent certainement un obstacle non négligeable aux déplacements des amphibiens.

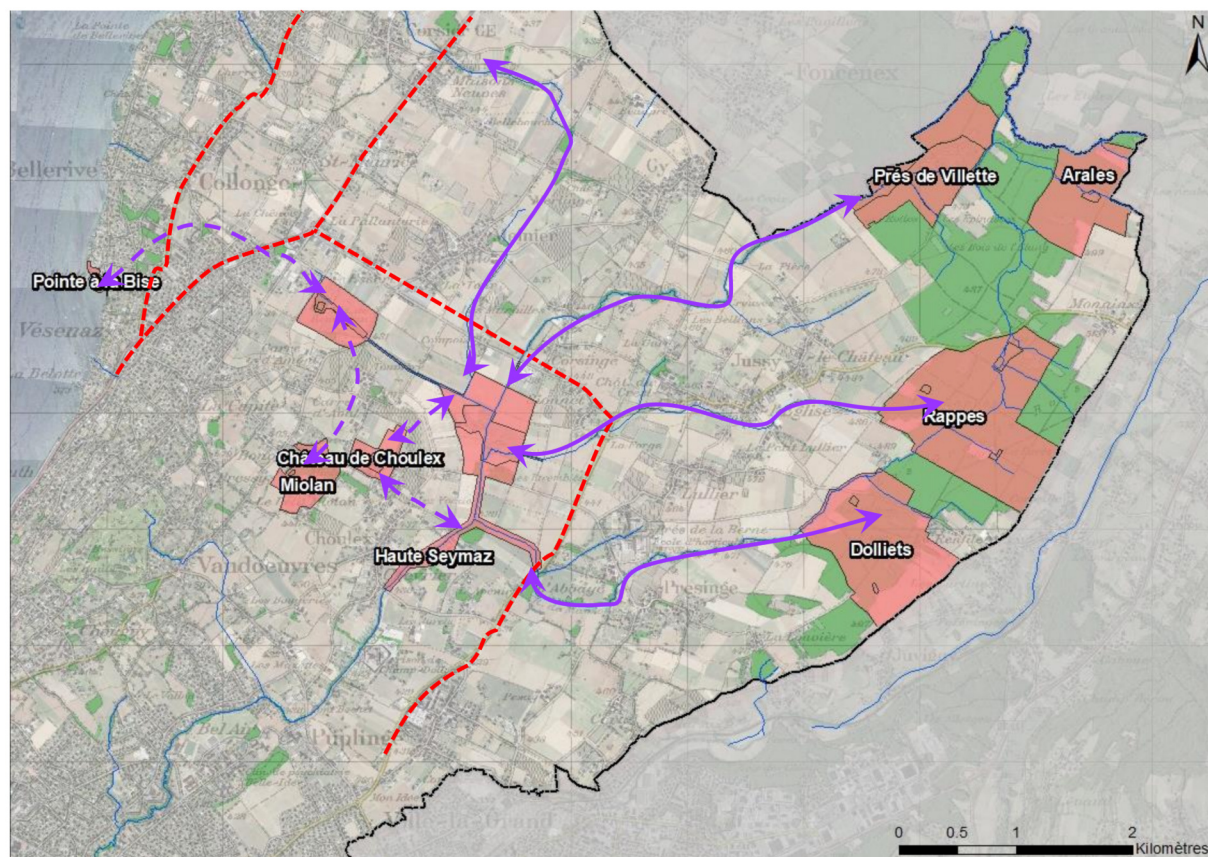


Figure 3.5.2 : Situation de la Haute-Seymaz, qui se situe à proximité du Château de Choulex, mais reste éloignée des autres sites. La connectivité le long des cours d'eau est à favoriser (flèches violettes pleines), mais d'autres mesures en zones agricoles ou périurbaines (flèches violettes entrecoupées) peuvent également être prises ponctuellement.

Proposition de mesures :

Pour améliorer le site en faveur des amphibiens, des mesures sont proposées en ce sens :

- Plantation de haies bocagères entre les différents sites ;
- Maintien et épaississement/densification des cordons boisés le long des cours d'eau (et en particulier laisser les abords se densifier après l'entretien de reprise);
- Plantation de bosquets arborés proches de l'étang de Rouelbeau ;
- Creuse de nouvelles mares temporaires au sein des bosquets forestiers, ombragées pour limiter le phénomène d'évaporation et la présence de la grenouille verte ;
- Fermeture du chemin des Combes lors de la période de migration ;
- Création de zones humides peu profondes, non accessibles aux poissons ;
- Maintien et entretien des roselières peu profondes au nord de l'étang de Rouelbeau ;

Documents de référence :

- ECOTEC Environnement SA (2008). Plan de gestion de la Haute-Seymaz. 106 p.+ annexes.
- ECOTEC Environnement SA (2008). Plan de gestion transfrontalier Bois de Jussy – Bois de Douvaine. INTERREG III, Gestion des sites naturels de valeur et des espèces menacées, 513p.